



00

Bases statistiques et généralités

625-1500-05

Création de clusters pour les indicateurs de la législature

Rapport méthodologique



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Chancellerie fédérale ChF

Neuchâtel 2015

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Travail et rémunération
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Création de clusters pour les indicateurs de la législature

Rapport méthodologique

Rédaction Seraina Pedrini, André de Montmollin

Editeurs Office fédéral de la statistique (OFS)
et Chancellerie fédérale suisse (ChF)

Editeurs: Office fédéral de la statistique (OFS) et Chancellerie fédérale suisse (ChF)

Compléments d'information: sur le système d'indicateurs: Seraina Pedrini, André de Montmollin (OFS)
sur le programme de la législature: Lorenzo Cascioni, Anne Roulin Perriard (ChF)

Auteurs: Seraina Pedrini, André de Montmollin (OFS)

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 625-1500-05

Prix: 8 francs (TVA excl.), impression à la demande

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 00 Bases statistiques et généralités

Langues du texte original: Allemand/Français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Services du Parlement, 3003 Berne

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2015
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-00534-7

Table des matières

Résumé	5	4	Réalisation	18	
1	Introduction	6	4.1	Etablissement de clusters	18
1.1	Contexte et exposé du problème	6	4.2	Utilisation des clusters	18
1.2	Buts et principes	8	4.3	Règles rédactionnelles	20
1.3	Acteurs et parties prenantes	9	5	Premières expériences et perspectives	21
2	Approches étudiées	10	6	Bibliographie	22
2.1	Structure hiérarchique à plusieurs niveaux	10	Annexe		23
2.2	Indicateurs-clés	11	Liste des indicateurs de la législature 2011 à 2015 avec les clusters		23
2.2	Grappes d'indicateurs (clusters)	11	Abréviations		31
3	Construction des clusters	13			
3.1	Critères et catégories de sélection	13			
3.2	Compétences	14			
3.3	Procédure	14			

Résumé

Les indicateurs sont des variables qui décrivent l'état ou la dynamique d'un phénomène, d'un système ou d'un élément d'un système. Comme ils sont chacun un représentant de toute une thématique, il suffit d'un nombre limité d'indicateurs pour observer la réalisation d'objectifs complexes. Ils ont toutefois aussi leur limites, du fait qu'ils portent sur des champs thématiques étendus, qu'ils ne peuvent couvrir que partiellement. Un seul indicateur ne permet donc le plus souvent de couvrir qu'un aspect spécifique d'une thématique ou d'un objectif.

La création de clusters permet de contourner cette difficulté. Cette méthode consiste à compléter un indicateur d'informations statistiques supplémentaires, ou éléments de cluster, selon un questionnement défini au préalable. Ces éléments doivent permettre d'approfondir les analyses réalisées au moyen de l'indicateur et d'accroître ainsi la pertinence de ce dernier.

Le programme de la législature 2011 à 2015 compte 44 indicateurs de la législature destinés au suivi des objectifs du Conseil fédéral. Dans le cas de ces indicateurs, les limites évoquées plus haut résultent en particulier du fait qu'ils ne couvrent qu'un aspect spécifique d'un objectif, dont l'étendue thématique peut cependant être très large. Pour augmenter leur portée, on a donc complété les indicateurs de la législature de clusters, en définissant au préalable pour chaque élément de cluster l'aspect de l'objectif de la législature à mesurer en plus. Les clusters servent aussi à accroître la pertinence et la valeur informative de l'analyse de la situation dans les rapports de gestion du Conseil fédéral et dans le message sur le programme de la législature, ce qui répond à un besoin de la Chancellerie fédérale (ChF).

La sélection de ces clusters s'est faite dans le cadre d'un processus participatif associant un groupe d'accompagnement issu de l'administration fédérale et les sections de production de l'Office fédéral de la statistique (OFS), dans le respect des principes de la statistique publique. 41 des 44 indicateurs de la législature ont été dotés de clusters. Ces derniers sont à la disposition de l'OFS comme de la ChF. A l'automne 2014, l'OFS a complété pour la première fois les commentaires de certains indicateurs de la

législature par des éléments de cluster et les a publiés sur son portail statistique. La ChF s'est ensuite appuyée sur ces commentaires pour procéder à l'analyse de la situation dans le rapport de gestion 2014 du Conseil fédéral. Les commentaires des indicateurs restants seront complétés au fur et à mesure. Les clusters sont aussi à la disposition de la ChF pour rédiger l'analyse de la situation dans le message sur le programme de la législature 2015 à 2019.

1 Introduction

1.1 Contexte et exposé du problème

Il existe plusieurs définitions du terme «indicateur». Dans le cadre de ce projet, deux d'entre elles se sont avérées particulièrement appropriées. Selon Morisini et al. (2002), les indicateurs sont des paramètres ou des valeurs déduites de paramètres, qui décrivent l'état ou la dynamique d'un phénomène, d'un système ou d'un élément d'un système. D'après la Commission de la statistique fédérale (2002), les indicateurs permettent de s'informer rapidement sur les évolutions observées. Il suffit d'une petite sélection d'indicateurs pour suivre la réalisation d'objectifs complexes. Représentatifs de toute une thématique, ils font office d'instruments de communication.

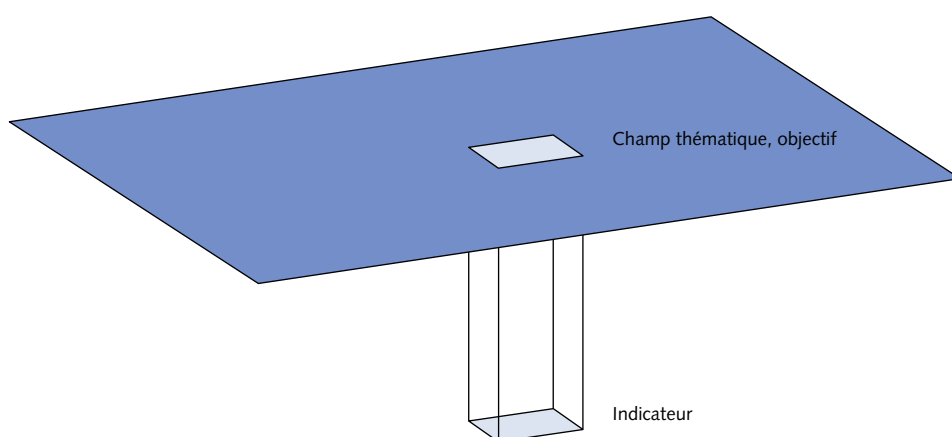
Ils ont cependant leurs limites. Premièrement, ils se rapportent généralement à des champs thématiques étendus qu'ils ne peuvent couvrir que partiellement. Le choix d'un indicateur et son rattachement à une

thématique ou à un objectif ne permettent par conséquent d'observer qu'un aspect particulier de la thématique ou de l'objectif en question et de communiquer à ce sujet seulement (voir figure 1). Deuxièmement, dans leur rôle de représentant, les indicateurs ne peuvent être utilisés et appréhendés hors de leur contexte que sous une forme simplifiée, ce qui conduit à leur décontextualisation (Feller-Länzlinger et al. 2010, page 93).

Tous les indicateurs se heurtent en général à ces limites, c'est aussi le cas des 44 indicateurs du programme de la législature 2011 à 2015. Ces indicateurs proviennent d'un système de monitoring plus vaste, intitulé «Système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement», qui en comprend environ 150. Ce système a été construit en 2010–2011 dans le but de fournir, tous les quatre ans, les indicateurs destinés au suivi des objectifs du Conseil fédéral et qui deviennent ainsi des indicateurs de la législature¹.

Limites des indicateurs comme représentants d'un champ thématique

Fig. 1



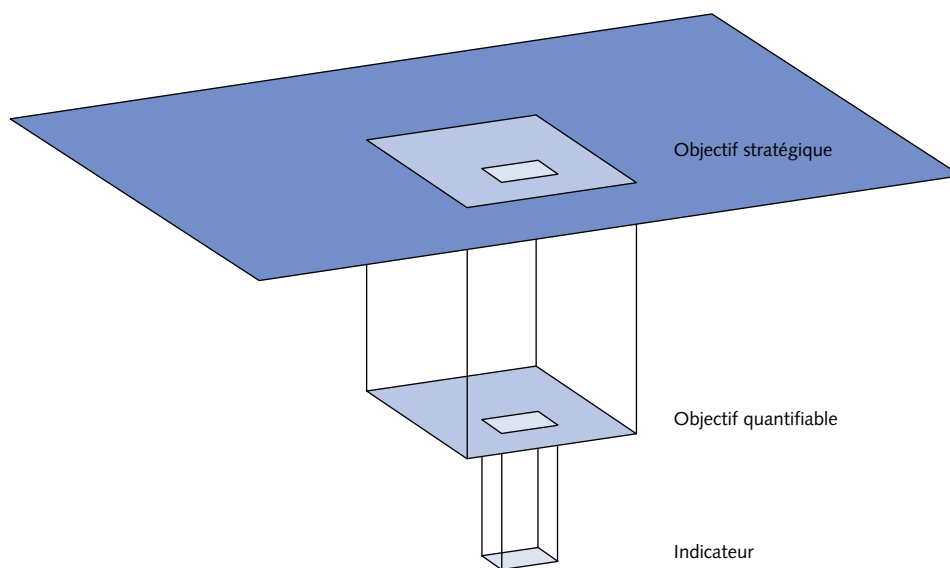
Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

¹ La construction du système d'indicateurs est décrite en détail dans OFS (2012) sous le titre «Révision du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement».

Limites des indicateurs de la législature

Fig. 2



Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Le programme de la législature 2011 à 2015 du Conseil fédéral est constitué de 7 lignes directrices et 28 objectifs stratégiques. Un ou plusieurs objectifs mesurables (quantifiables) ont en principe également été définis pour chacun des objectifs stratégiques. Les 44 indicateurs de la législature sont tous rattachés à un de ces objectifs quantifiables. 24 des 28 objectifs stratégiques² sont documentés par ces 44 indicateurs, qui sont publiés en ligne sur le portail de l'Office fédéral de la statistique (OFS) selon les critères de la statistique publique et de règles rédactionnelles précises. Chaque indicateur publié comprend un graphique, un tableau de données et des textes qui décrivent son lien avec l'objectif auquel il est rattaché (la signification), les évolutions observées (le commentaire) et d'autres informations complémentaires (les méta-informations)³.

Dans le cas des indicateurs de la législature, les limites évoquées précédemment tiennent au fait que les objectifs stratégiques du programme de la législature se réfèrent à des champs thématiques d'étendue variable et que les objectifs quantifiables ne couvrent généralement qu'une partie des objectifs stratégiques (voir figure 2). Quant aux indicateurs, ils ne peuvent le plus souvent couvrir qu'une partie de l'objectif quantifiable. Le choix d'opérer avec un nombre limité d'indicateurs contribue

d'une part à renforcer le rôle de représentant de ces derniers, d'autre part à ne mettre en évidence parfois qu'un aspect particulier d'un objectif stratégique. Plusieurs indicateurs de la législature gagneraient à être complétés par d'autres informations statistiques afin d'augmenter leur portée et de les placer avec plus de précision dans leur contexte d'utilisation.

Le besoin d'améliorer leur portée résulte aussi de l'utilisation que la Chancellerie fédérale (ChF) en fait, notamment dans l'analyse de la situation du rapport de gestion du Conseil fédéral et dans celle du message sur le programme de la législature.

Les indicateurs de la législature ont été produits dans un premier temps en vue de leur publication sur le portail statistique de l'OFS⁴. Les commentaires relatifs aux indicateurs ont été rédigés de manière concise afin d'en favoriser la lecture ainsi que pour tenir compte des spécificités du média utilisé. Or, les graphiques des indicateurs et les commentaires explicatifs qui les accompagnent sont repris sans modification depuis 2012 dans l'analyse de la situation des rapports de gestion du Conseil fédéral rédigés par la Chancellerie fédérale⁵.

² Aucun objectif quantifiable n'a été formulé pour quatre objectifs stratégiques auxquels aucun indicateur n'a donc été attribué.

³ Voir également OFS (2012), pages 26–28.

⁴ Par production on entend le calcul de l'indicateur, l'élaboration du graphique et la préparation des textes qui décrivent la signification, le commentaire explicatif et les méta-informations de l'indicateur.

⁵ www.bk.admin.ch → Thèmes → Planification politique → Rapport de gestion

Cet usage, qui renforce le rôle de la statistique publique comme fournisseur d'informations nécessaires à l'élaboration et au suivi de processus politiques, a fait naître la nécessité de compléter et d'approfondir les commentaires des indicateurs afin d'en améliorer la pertinence et de renforcer le lien entre indicateur et objectif stratégique. Quelques commentaires d'indicateurs avaient été précédemment complétés de manière ad-hoc comme par exemple pour l'indicateur «Abonnés à des raccordements Internet à haut débit» (voir figure 3). Le commentaire de cet indicateur en décrit d'abord l'évolution avant de préciser la situation dans le domaine des raccordements aux réseaux en fibre optique (deuxième partie du texte en italiques). Les informations sur ces raccordements complètent le commentaire de précisions sur la technologie la plus récente et permettent ainsi de tirer des conclusions plus poussées à partir de cet indicateur.

Ces commentaires plus détaillés apportant potentiellement une plus-value importante pour les analyses de la situation dans le rapport de gestion et dans le message sur le programme de la législature par la ChF, il a été décidé de réaliser ces analyses de manière systématique. Dans ce but, l'OFS a mené en 2014 un projet destiné à compléter les indicateurs de la législature d'informations statistiques supplémentaires, projet qui impliquait plusieurs défis. Premièrement, le caractère multithématique du système d'indicateurs, qui doit englober toutes les tâches de la Confédération, nécessitait de recourir aux spécialistes des thématiques traitées. Deuxièmement, la sélection des informations statistiques complémentaires devait être compatible avec le processus de construction du système, et devait donc se faire dans la transparence et avec la participation des acteurs impliqués. Troisièmement, les informations statistiques complémentaires devaient être utiles à tous: à la ChF pour rédiger les analyses de la situation et à l'OFS pour compléter les commentaires des indicateurs de la législature. Enfin, le processus et la sélection de ces informations statistiques complémentaires devaient pouvoir être reproduits et utilisés pour d'autres programmes de la législature.

1.2 Buts et principes

Au vu des expériences faites lors de la préparation des analyses de la situation du message sur le programme de la législature 2011 à 2015 et des rapports de gestion 2012 et 2013 du Conseil fédéral et compte tenu des principes qui ont guidé les travaux de construction du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement, il est apparu comme étant nécessaire de systématiser la réalisation de ces analyses complémentaires afin:

- d'augmenter la portée des indicateurs et d'améliorer la pertinence et l'actualité des analyses de la situation;
- de garantir une plus grande cohérence dans le temps et la reproductibilité des analyses de la situation des rapports de gestion du Conseil fédéral et du message sur le programme de la législature établies par la ChF;
- de garantir la transparence et la documentation des processus ainsi que le respect des principes de la statistique publique;
- de réaliser un gain de temps et d'efficacité lors des analyses complémentaires effectuées sur la base des indicateurs aussi bien par l'OFS que par la ChF ou encore par d'autres offices fédéraux qui pourraient être amenés à utiliser ces informations complémentaires.

Commentaire d'un indicateur avec une information complémentaire

Fig. 3

Le nombre d'abonnés à des raccordements Internet filaires à haut débit a augmenté ces dernières années. On en comptait 10,6 pour 100 habitants à la fin 2003 contre 48,9 pour 100 habitants à la fin 2014, soit un total de 3'990'200 abonnés. La Suisse occupe ainsi l'un des premiers rangs dans la comparaison réalisée par l'OCDE. En décembre 2014, elle figurait à la première place des États membres de l'OCDE, devant le Danemark. *La Suisse se situe toutefois en-dessous de la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne les raccordements aux réseaux en fibre optique à très haut débit. Cette situation s'explique par le haut taux de couverture du raccordement à la large bande. Le Japon et la République de Corée présentent le plus fort taux de raccordement aux réseaux en fibre optique.*

Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Les principes régissant la sélection des informations complémentaires aux indicateurs de la législature et la répartition des tâches s'inscrivent dans la ligne des travaux menés lors de la construction du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement (voir OFS 2012, pages 7–8):

- les travaux ont été menés de manière participative, en impliquant la ChF, un groupe d'accompagnement de l'administration fédérale ainsi que les sections de production concernées à l'OFS (voir chapitre 1.3);
- les règles du jeu et les compétences étaient similaires à celles utilisées lors de la construction du système (voir chapitre 3.2 et OFS 2012, page 20);
- les travaux ont été exécutés dans le respect des exigences de la statistique publique.

1.3 Acteurs et parties prenantes

La participation des parties prenantes, également appelées *stakeholder* en anglais, à la mise sur pied d'un système d'indicateurs crée de la transparence et accroît le degré d'acceptation des décisions prises. Par ailleurs, à la différence d'un monitoring monothématique, un monitoring multithématique suppose des connaissances spécialisées dans diverses disciplines. D'où l'importance d'associer les acteurs de plusieurs horizons dans le cadre d'un processus participatif, leurs compétences et expériences pouvant apporter une contribution importante à la création de ces systèmes d'indicateurs ou à la sélection d'informations statistiques complémentaires. Une telle démarche participative suppose toutefois que les règles et les compétences décisionnelles, autrement dit les règles du jeu, soient au préalable fixées et communiquées en toute transparence (voir chapitre 3.2).

La sélection de ces informations statistiques complémentaires aux indicateurs de la législature a été réalisée selon un mode participatif avec le concours d'un groupe d'accompagnement issu de l'administration fédérale et des sections de production de l'OFS. Ont été impliqués les mêmes acteurs que ceux qui ont collaboré à l'établissement du système d'indicateurs (voir OFS 2012, pages 8–9). Le groupe d'accompagnement se compose de 25 représentants des départements et des offices de l'administration fédérale. Ces unités sont responsables de certaines tâches conformément au catalogues des tâches de la Confédération (annexe 4 du plan financier). Le groupe d'accompagnement a apporté ses connaissances

techniques pour la sélection des informations statistiques complémentaires, tout comme les sections de production de l'OFS. Les unités de l'administration qui n'étaient pas représentées au sein du groupe d'accompagnement, mais qui sont directement concernées par un objectif de la législature, avaient les mêmes droits que les membres du groupe d'accompagnement⁶. Le groupe de projet de l'OFS a assuré la conduite opérationnelle et la réalisation des travaux. La ChF a été régulièrement informée de l'état des travaux et consultée sur les principaux résultats.

⁶ Office fédéral de la communication (OFCOM), Office fédéral du Personnel (OFPER) et Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC).

2 Approches étudiées

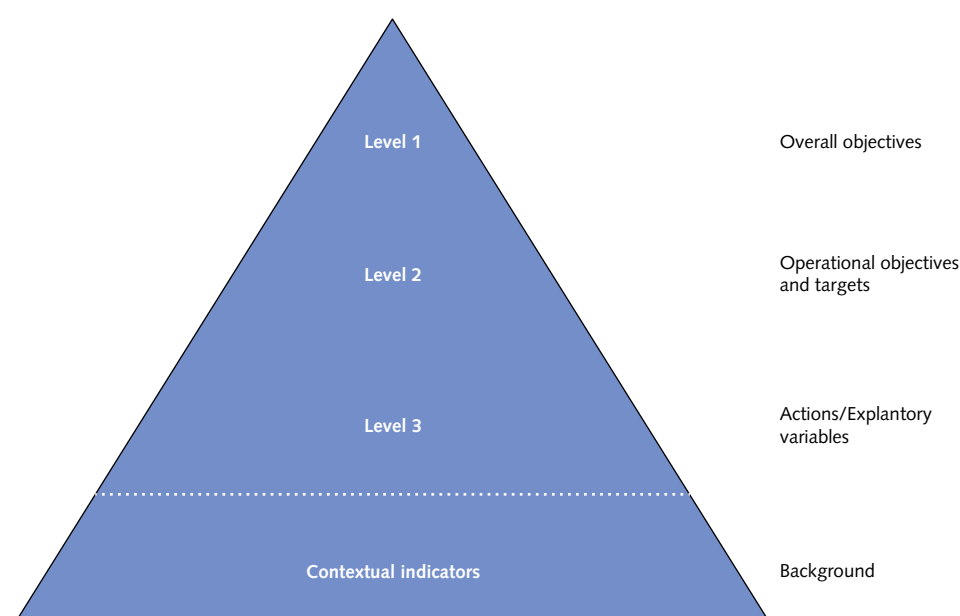
De nombreux concepteurs de systèmes d'indicateurs ont été et sont encore confrontés à ce choix difficile: concevoir un système de taille réduite dans le but de favoriser la communication et la lisibilité et se contenter, en contrepartie, d'analyses peu approfondies ou, au contraire, créer un système plus grand, plus difficilement communicable, mais dont la large palette d'indicateurs autorise des analyses plus pertinentes. Plusieurs voies ont été explorées par des offices statistiques ou des organisations internationales pour tenter de concilier les deux termes de cette alternative: l'utilisation d'une structure hiérarchique à plusieurs niveaux, le recours à des indicateurs-clés ou encore à des grappes d'indicateurs ou d'informations contextuelles (clusters).

2.1 Structure hiérarchique à plusieurs niveaux

Certains systèmes d'indicateurs présentent une structure stratifiée, parfois sous une forme pyramidale, qui établit une hiérarchie parmi les indicateurs. Les indicateurs du niveau supérieur sont considérés comme étant particulièrement pertinents et aisément communicables. Ils correspondent généralement à des objectifs stratégiques ou supérieurs. Les indicateurs des autres étages de la pyramide peuvent être dédiés au suivi d'objectifs plus opérationnels ou même se rapporter à des mesures concrètes. Le système d'indicateurs de développement durable de l'Union européenne est construit selon une structure pyramidale (voir figure 4)⁷. Il comprend

La pyramide des indicateurs de développement durable de l'UE

Fig. 4



Source: Eurostat 2011, page 38

© OFS, Neuchâtel 2015

⁷ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/indicators/>

également un socle d'indicateurs contextuels qui ne sont pas rattachés explicitement à un objectif et qui ont pour fonction d'apporter les informations de base utiles à la compréhension des phénomènes observés par les indicateurs des niveaux supérieurs.

Ce type de système d'indicateurs permettrait de répondre en partie aux besoins évoqués au chapitre 1. Les indicateurs des niveaux inférieurs et de contexte ont clairement pour fonction de compléter et d'affiner les analyses effectuées au moyen des indicateurs du niveau supérieur et de répondre ainsi à des besoins plus spécifiques que la communication destinée à un large public. Par contre, comme la structure même du système est déterminée par la structure du système d'objectifs à suivre, le système d'indicateurs à structure hiérarchique à plusieurs niveaux convient bien pour le suivi d'objectifs invariants, comme des principes ou une stratégie de développement durable par exemple. Un tel système ne conviendrait toutefois pas au monitoring du programme de la législature dont l'intitulé et le nombre des lignes directrices ainsi que les objectifs changent tous les quatre ans. De plus, une telle structure est fondée sur une hiérarchie des objectifs, laquelle n'existe pas dans le programme de la législature.

2.2 Indicateurs-clés

Les indicateurs-clés sont également appelés indicateurs-vedettes ou également *flagship* ou *headline indicators* en anglais. Il s'agit généralement d'indicateurs auxquels est attribué sur la base d'un consensus politique ou scientifique, une importance particulière, et par là, la faculté de représenter un groupe d'indicateurs ou de paramètres statistiques. Les indicateurs-clés sont généralement peu nombreux et ont pour objectif de mettre en évidence de façon simplifiée les grandes tendances et les faits saillants d'un phénomène tout en établissant des passerelles vers les autres indicateurs du système dont ils proviennent (de Montmollin 2005, page 2).

Les indicateurs-clés du système de monitoring du développement durable MONET⁸ ou encore les «Headline Indicators» du Royaume-Uni⁹ sont des exemples d'indicateurs-clés extraits d'un système plus vaste. Ils ont été conçus avant tout dans un but de communication simple

destinée à un large public et non de manière à pouvoir être complétés par d'autres indicateurs du système pour établir des analyses plus approfondies. Cette approche ne convient donc pas aux besoins spécifiques évoqués au chapitre 1.

2.2 Grappes d'indicateurs (clusters)

L'idée d'escorter les indicateurs par des grappes d'indicateurs ou de données contextuelles a été évoquée à plusieurs reprises, lors de la révision du système de monitoring du développement durable MONET en 2009 ainsi que durant les travaux de révision du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement. Ces réflexions se sont ensuite nourries des possibilités offertes par la structure de ce dernier système, construite sur l'approche certes sectorielle du catalogue des tâches de la Confédération, mais qui, combinée à des thèmes transversaux et à une typologie d'indicateurs (OFS 2012, pages 13–17), offre plusieurs «portes d'entrée» dans le système et autant de possibilités d'analyse. Il devient ainsi possible de rattacher des indicateurs du système à un ou plusieurs indicateurs de la législature en fonction d'un questionnaire particulier et de former ainsi des grappes (ou clusters) d'indicateurs qui vont au-delà du cadre sectoriel du catalogue des tâches et qui peuvent évoluer au gré des thématiques spécifiques à chaque législature.

D'une manière imagée, on peut présenter les indicateurs de la législature comme les solistes d'un orchestre formé de tous les indicateurs du système (voir figure 5). Les solistes (rectangles) s'appuient sur des indicateurs ou des données contextuelles (pastilles) qui leur sont proches (couleur similaire) de même que sur d'autres indicateurs ou données contextuelles qui les concernent également, mais de manière transversale par exemple (autre couleur, liés par un connecteur).

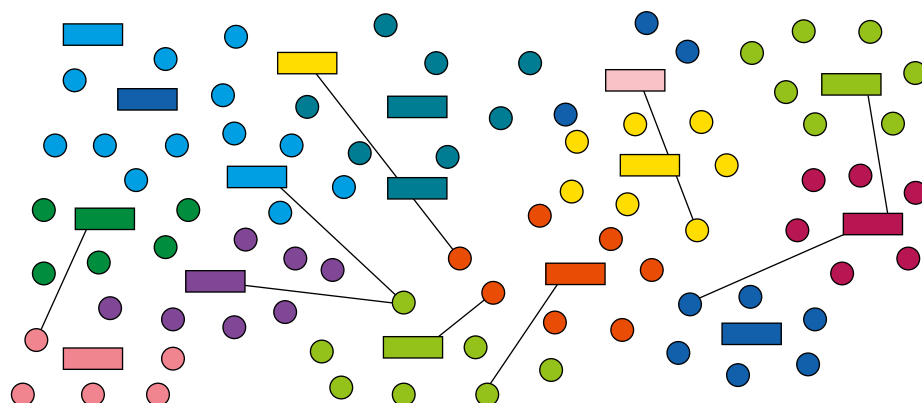
Un cluster est donc un groupe composé d'indicateurs et de données contextuelles qui existe en fonction des liens définis entre l'indicateur de la législature et ces autres éléments. Ces liens sont établis sur la base d'un questionnaire précis en tenant compte de la structure du système, de la typologie des indicateurs et d'autres critères (voir chapitre 3.1). De manière imagée (voir figure 6), le cluster permet d'augmenter la portée de l'indicateur (représentée par un disque). Celui-ci peut ainsi mieux couvrir l'objectif auquel il est attribué. Dans le cas du monitoring de la législature, la meilleure couverture de l'objectif quantifiable conduit à une meilleure couverture de l'objectif stratégique.

⁸ www.statistique.ch → Thèmes → 21 – Développement durable → Système d'indicateurs MONET. Voir également Boesch et al. (2009)

⁹ www.ons.gov.uk/ons/rel/wellbeing/sustainable-development-indicators/july-2014/sustainable-development-indicators.html

Les grappes d'indicateurs (clusters)

Fig. 5



Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

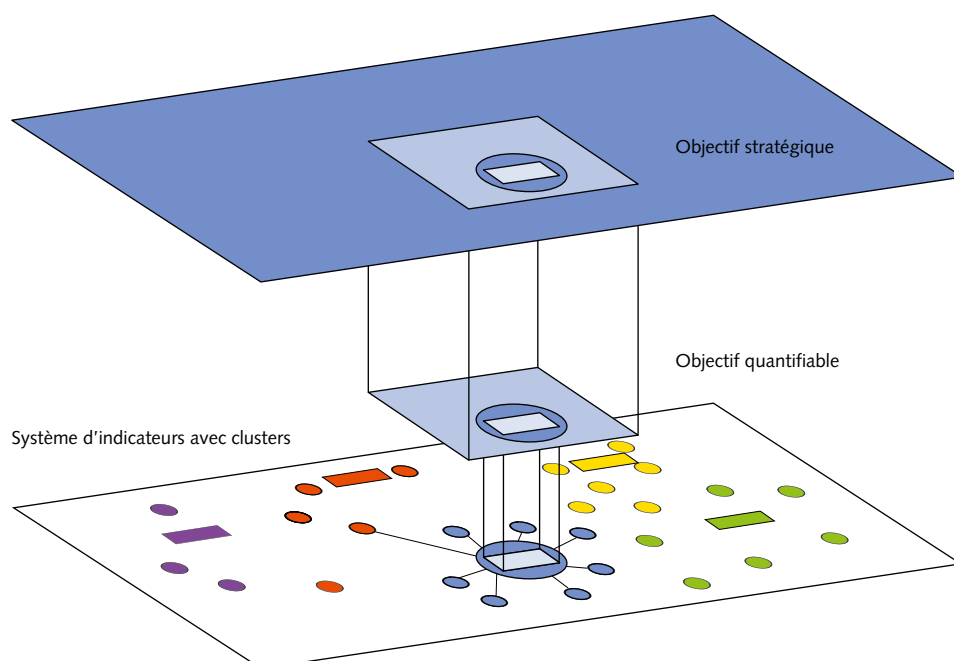
© OFS, Neuchâtel 2015

Ces clusters sont à considérer comme une source d'informations ou un mode d'emploi pour effectuer des analyses plus approfondies à l'aide d'indicateurs selon un questionnement précis. D'autres indicateurs ou informations statistiques doivent pouvoir y être intégrés, en fonction de l'actualité politique, de préoccupations émergentes ou encore d'un usage ou d'un public-cible particulier.

Au vu de ce qui précède, et considérant particulièrement la volonté initiale de définir des informations contextuelles, la piste des grappes d'indicateurs (ou clusters) a été poursuivie pour la suite des travaux.

Du cluster à l'objectif stratégique

Fig. 6



Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

3 Construction des clusters

3.1 Critères et catégories de sélection

Les critères de sélection des informations statistiques complémentaires ou éléments de cluster doivent être fixés au préalable afin de garantir la plus grande transparence possible. Le groupe de projet de l'OFS a pu s'appuyer sur les critères retenus pour la construction du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement. Conformément à ces critères, les éléments de cluster doivent respecter les principes de la statistique publique, être régulièrement mis à jour et leurs données avoir été publiées (pour les détails, voir OFS 2012, pages 19–20). Il a en outre été décidé qu'un cluster serait constitué d'un indicateur de la législature et de trois éléments au maximum. Cette limitation devait permettre de faire des observations pertinentes sur l'indicateur de la législature tout en gardant une dimension raisonnable aux clusters.

La sélection des éléments de cluster s'est faite en ayant recours en premier lieu aux indicateurs du système ou à des dimensions¹⁰ supplémentaires des indicateurs. On a également utilisé des données ne faisant pas partie du système d'indicateurs, mais remplissant les critères de sélection¹¹. Des informations supplémentaires, telles que des études ou des rapports, dont la parution est irrégulière et qui ne contiennent pas de données quantifiables n'ont par contre pas été intégrées dans les clusters. Les scénarios et les prévisions n'ont pas été pris en compte non plus. Les catégories suivantes étaient à disposition pour sélectionner les éléments de cluster:

- **Structure du système d'indicateurs:** la structure du système d'indicateurs peut donner le cadre qui servira à choisir les éléments de cluster. Dans le cas du

système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement, les thèmes transversaux et la typologie définissent ce cadre.

- **Thèmes transversaux:** il s'agit de principes de base de la société, qui concernent plusieurs thèmes à la fois. Quatre thèmes transversaux ont été définis pour le système d'indicateurs: égalité, intégration, cohésion nationale et sociale, disparités régionales. Un élément de cluster pourrait être choisi de façon que, dans un domaine donné, il permette de couvrir un thème transversal supplémentaire, par exemple l'observation d'un indicateur de répartition selon plusieurs critères sociodémographiques.
- **Typologie:** la typologie définit les catégories auxquelles les indicateurs sont attribués et précise leurs propriétés. Elle garantit la cohérence interne du système d'indicateurs. La typologie du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement se fonde sur l'approche des ressources (modèle du stock de capitaux) et distingue quatre types de capitaux: économique, naturel, humain et social. Font partie des catégories les stocks, les flux, l'efficacité et la distribution. Les éléments de cluster peuvent être choisis de façon à couvrir une autre catégorie de la typologie.
- **Comparaisons internationales:** une dimension de l'indicateur permet de faire des comparaisons internationales, par exemple avec l'UE ou les pays de l'OCDE.
- **Informations contextuelles:** informations sur le contexte général, tel que la conjoncture nationale ou internationale, le niveau des prix, les cours de change, les conditions atmosphériques ou la température annuelle moyenne.

¹⁰ Les dimensions permettent de faire des commentaires plus différenciés sur un indicateur, par exemple en mettant en évidence des différences régionales, des différences selon le sexe ou les groupes d'âges ou en établissant des comparaisons internationales.

¹¹ Les éléments de cluster n'étant pas repris dans le système d'indicateurs, ils n'ont pas à satisfaire au critère en vertu duquel un indicateur doit avoir un lien direct avec le référentiel du système en question.

- **Perspectives ou évolutions futures:** les éléments de cluster peuvent fournir des informations sur de nouvelles technologies ou des évolutions futures. Il n'est toutefois pas tenu compte des scénarios ni des prévisions.
- **Optique transversale:** un élément de cluster peut servir de lien entre deux tâches ou principes, ou entre deux lignes directrices ou objectifs du programme de la législature¹².

3.2 Compétences

Le groupe d'accompagnement et les sections de production de l'OFS ont étroitement collaboré à la création des clusters. Les processus et les compétences utilisés sont identiques à ceux qui se sont appliqués à la construction du système d'indicateurs. Pour chaque étape de la sélection des clusters, les responsabilités et les compétences décisionnelles ont été fixées et communiquées au préalable (voir tableau 1).

Le groupe de projet de l'OFS a défini les critères techniques, tels que le nombre d'éléments de cluster par indicateur de la législature et les critères de sélection. L'analyse de la pertinence de l'indicateur de la législature incombe à l'unité administrative responsable de cet

indicateur (voir chapitre 1.3). Les unités de l'administration responsables, les sections spécialisées de l'OFS et la ChF ont procédé par consensus à la sélection des éléments de cluster. La structure définitive des clusters a été établie par le groupe de projet de l'OFS et la ChF, le groupe d'accompagnement ayant un droit de participation à la décision.

3.3 Procédure

Dans une première étape, la pertinence de l'indicateur de la législature a été analysée (voir figure 7, étape ①). Chaque indicateur de la législature est attribué à un objectif stratégique et à un objectif quantifiable du programme de la législature. Les objectifs stratégiques embrassant un très large champ thématique, l'indicateur de la législature ne peut bien souvent en couvrir qu'un certain aspect. Les aspects non couverts par l'indicateur de la législature ont donc été identifiés lors d'entretiens bilatéraux avec les membres du groupe d'accompagnement. Ces derniers ont ensuite déterminé quels étaient, parmi ces aspects non couverts par l'indicateur de la législature, ceux qui étaient prioritaires et qui devaient donc être mesurés par les éléments du cluster. Cela revenait donc à définir sur quelle base la sélection des éléments de cluster devait se faire.

T1 Responsabilités lors de la construction des clusters

Tâches	Groupe de projet OFS	Groupe d'accompagnement	Chancellerie fédérale	Sections de production OFS
Définition du nombre des éléments de cluster	E	C	C	I
Définition des critères et catégories de sélection	Dc E	Dc E	C	I
Analyse de la pertinence de l'indicateur de la législature	E	E*	I	I
Propositions d'éléments de cluster	E	E*	C	E
Choix des éléments de cluster	Dc E	Dc* P	Dc	Dc P
Construction des clusters	Dc E	P	Dc	P
Documentation	E	I	I	I

* Unités administratives responsables, y c. celles qui ne sont pas membres du groupe d'accompagnement

E Exécution

Dc Décision consensuelle: les parties prenantes débattent et négocient jusqu'à l'émergence d'un consensus.

P Participation à la décision: les parties prenantes ont droit à ce que, dans le cadre d'une discussion, leurs intérêts soient soulevés et que toute décision soit motivée. Les intérêts vitaux doivent être pris en considération dans la mesure du possible et pour autant que ce soit judicieux.

C Consultation: les parties prenantes ont la possibilité d'exposer leur opinion; les décisions ne doivent pas pour autant être motivées.

I Information

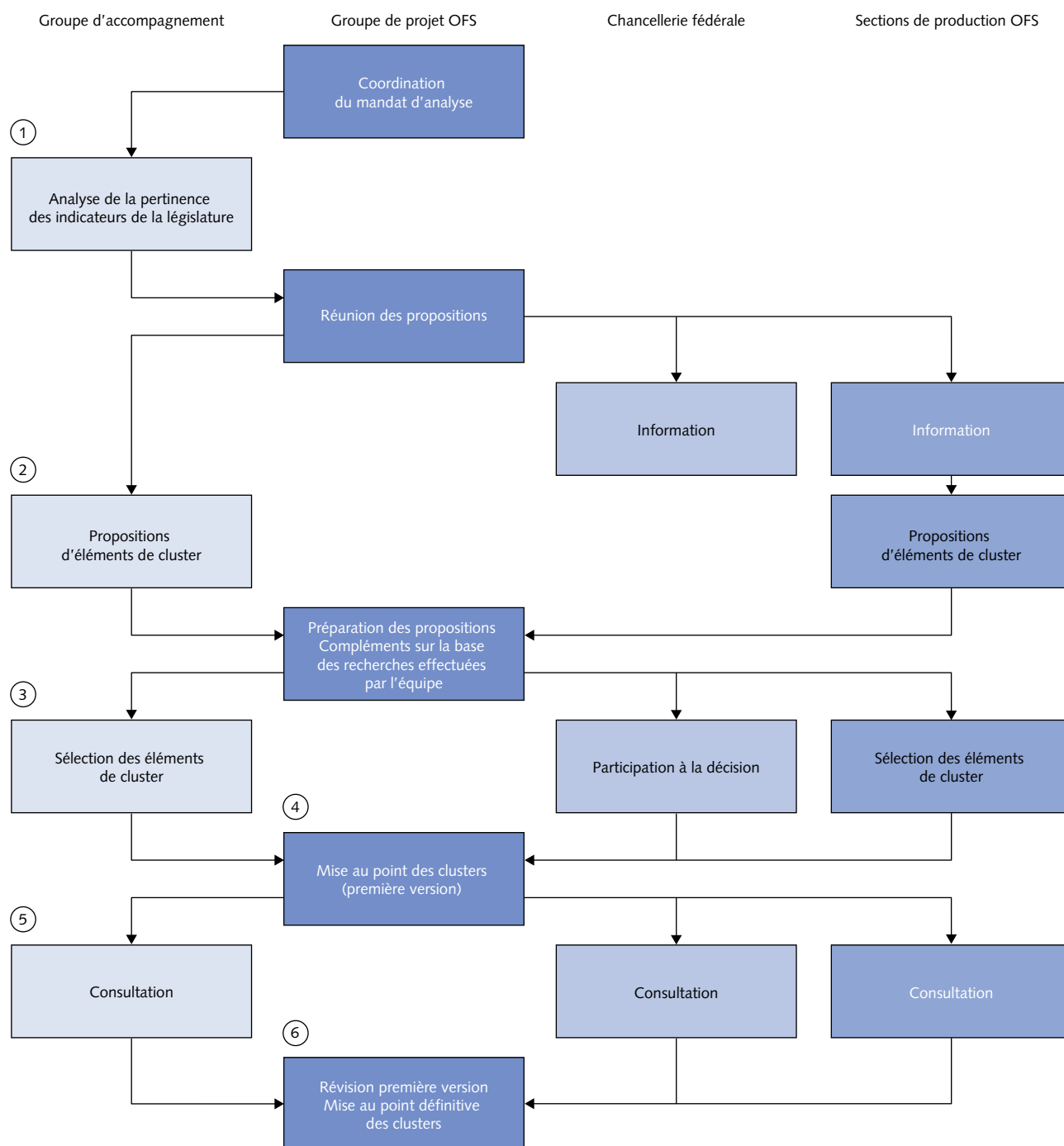
Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

¹² Ce type de catégorie va dans le sens de l'approche interdépartementale demandée pour la réalisation du programme de la législature 2015 à 2019 par la motion 12.3185 adoptée par le Parlement et acceptée par le Conseil fédéral.

Processus de création des clusters

Fig. 7



Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Une fois les aspects manquants identifiés, il s'agissait de chercher les informations statistiques permettant de les mesurer (étape ②). Des discussions à ce sujet ont été menées avec le groupe d'accompagnement et les sections de l'OFS concernées. Les travaux de recherche se sont appuyés sur les catégories proposées au préalable

(voir chapitre 3.1). Il a été fait recours en premier lieu aux indicateurs du système d'indicateurs et à des données en dehors du système s'il n'y avait pas d'indicateurs disponibles. Pour certains indicateurs de la législature, aucune donnée complémentaire n'a pu être trouvée, soit parce que les critères de sélection n'étaient pas remplis,

soit parce qu'il n'y avait pas de donnée appropriée pour mesurer les aspects manquants de l'objectif. Le groupe de projet de l'OFS a ensuite examiné les propositions d'éléments de cluster en fonction des critères de sélection. Parmi les informations statistiques proposées, certaines n'ont pas pu être prises en compte parce qu'elles n'avaient pas été publiées.

La troisième étape a consisté à choisir les informations statistiques les plus pertinentes et les plus appropriées pour mesurer les aspects prioritaires (étape ③). Ces éléments et l'indicateur de la législature correspondant forment un cluster. La sélection a été faite de manière consensuelle par le groupe d'accompagnement, les sections de production de l'OFS, le groupe de projet de l'OFS et la ChF.

Les éléments de cluster sélectionnés ont ensuite été assemblés par le groupe de projet et documentés en détail (étape ④). Le groupe de projet a précisé, pour chaque élément de cluster, quel aspect de l'objectif quantifiable ou stratégique de l'indicateur de la législature il mesurait et quel était son lien avec cet indicateur. Il a également réuni des informations sur les sources de données, les relevés et les définitions.

Une première version de tous les clusters a été mise en consultation auprès du groupe d'accompagnement, des sections de production de l'OFS et de la ChF (étape ⑤). Dans le cadre de cette consultation, toutes les parties prenantes ont également pu donner leur avis sur tous les clusters. Le groupe de projet de l'OFS a soigneusement examiné les prises de position et en a tenu compte dans la mesure du possible (étape ⑥).

Au total, des clusters ont été créés pour 41 des 44 indicateurs de la législature (voir liste des clusters en annexe). Le critère selon lequel il devait y avoir au maximum trois éléments de cluster par indicateur de la législature n'a pas toujours été strictement respecté. Selon l'étendue de l'objectif de la législature, quatre éléments de cluster ont parfois été sélectionnés. Dans d'autres cas, deux éléments seulement ont été retenus, en raison du manque de données disponibles¹³. Aucun cluster n'a été créé pour trois indicateurs de la législature. On a renoncé à en créer un pour l'indicateur de la législature «Accords bilatéraux avec l'UE» parce que la pertinence de cet indicateur est remise en question après l'acceptation de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse» (art. 121a de la Constitution fédérale). S'agissant

de l'indicateur de la législature «Traités multilatéraux», aucune des propositions n'a rempli les critères de sélection. Enfin, l'indicateur de la législature «Réduction de la charge douanière par des accords de libre-échange» devant éventuellement être révisé, il a été décidé provisoirement de ne pas le compléter par un cluster.

Exemple

Le processus décrit ci-dessus est illustré à l'aide de l'indicateur de la législature «Participation à la formation continue» (voir figure 8). Cet indicateur montre la part de la population âgée de 25 à 64 ans qui suit une formation continue (formation non formelle). Il renseigne sur les investissements opérés par la population pour maintenir et renouveler ses connaissances et ses compétences. Dans le programme de la législature 2011 à 2015, cet indicateur a été choisi pour mesurer les objectifs suivants (Conseil fédéral 2012, page 452):

Extrait de l'objectif 26: *La loi sur la formation continue aura pour but d'encourager la formation continue dans le cadre du système éducatif suisse. La Confédération et les cantons mettront en place des conditions propres à favoriser la formation continue, qui viendront conforter la responsabilité individuelle et l'initiative privée. [...] Ce dispositif réglementaire permettra de mieux coordonner la politique de la Confédération et des cantons en la matière et de renforcer l'égalité des chances.*

Objectif quantifiable: *Les personnes sans formation postobligatoire participent de manière accrue à des activités de formation non formelle.*

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est responsable de cet indicateur au sein du groupe d'accompagnement. Le SEFRI a commencé par déterminer les aspects de l'objectif de la législature et de l'objectif quantifiable qui ne sont pas couverts par l'indicateur (étape ① sur la figure 7). Il s'est avéré que cet indicateur ne couvrait guère ou que partiellement les aspects suivants de l'objectif de la législature: encouragement de la formation continue, mise en place de conditions propres à favoriser la formation continue et renforcement de l'égalité des chances. L'analyse de l'objectif quantifiable a révélé que l'indicateur de la législature le mesurait, mais qu'il ne se concentrait pas seulement sur les personnes **sans** formation postobligatoire et englobait aussi les personnes d'un niveau de formation supérieur. Le SEFRI a par conséquent proposé de mieux différencier le groupe des personnes sans formation postobligatoire, dont il est question dans l'objectif quantifiable. Une telle différenciation permettra de mesurer cet

¹³ Les éléments du quotient de l'indicateur de la législature n'ont pas été utilisés comme éléments de cluster du fait qu'ils font partie de l'indicateur et qu'ils doivent à ce titre être examinés plus en détail dans l'analyse.

T2 Informations sur le cluster de l'indicateur de la législation «Participation à la formation continue»

Éléments du cluster	Signification	Aspects de l'objectif de la législation	Sources
Participation des personnes sans formation postobligatoire à la formation continue, selon le type de formation continue	Quels types de formation continue les personnes sans formation postobligatoire suivent-elles de préférence?	Formation continue dans le cadre du système éducatif suisse; mise en place de conditions propres à favoriser la formation continue; renforcement de l'égalité des chances (objectif 26)	OFS
Participation des personnes sans formation postobligatoire à la formation continue, en comparaison internationale	En Suisse, la participation à la formation continue varie beaucoup selon le niveau de formation. La part de personnes sans formation postobligatoire est toutefois faible comparée à celle d'autres pays.		Eurostat
Taux de chômage au sens du BIT des personnes sans formation postobligatoire	Les personnes sans formation postobligatoire courent un plus grand risque d'être exclues du marché du travail.		OFS
Facteurs empêchant la participation à la formation et à la formation continue, selon le niveau de formation	Données sur le volume de la demande de formation/formation continue qui n'est pas satisfaite. L'accent doit être mis sur les personnes ne participant pas à la formation/formation continue, soit parce qu'elles ne le souhaitent pas, soit parce qu'elles le souhaitent mais n'en ont pas la possibilité.		OFS

Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

objectif de manière plus précise et plus complète, tout en couvrant les autres aspects de l'objectif de la législation qui ont été identifiés.

Le SEFRI a donc proposé trois informations statistiques devant permettre de mesurer les aspects identifiés (étape ②). La section de production de l'OFS s'est déclarée d'accord et a proposé à son tour une information statistique supplémentaire. Le SEFRI et la section de production de l'OFS ont alors décidé de reprendre ces quatre propositions comme éléments du cluster (étape ③):

- participation des personnes **sans** formation postobligatoire à la formation continue, selon le type de formation continue
- participation des personnes **sans** formation postobligatoire à la formation continue, en comparaison internationale
- taux de chômage au sens du BIT des personnes **sans** formation postobligatoire
- facteurs empêchant la participation à la formation et à la formation continue, selon le niveau de formation

Le groupe de projet de l'OFS a ensuite documenté (étape ④) la signification de chaque élément du cluster et les aspects de l'objectif de la législation qu'il permettra de mesurer (voir tableau 2). Il a également vérifié si les éléments du cluster remplissaient les critères de sélection (voir chapitre 3.1) et établi pour chacun d'eux une spécification donnant des informations détaillées sur la source de données, la définition, l'unité de mesure, la série chronologique, la périodicité et la comparabilité internationale.

4 Réalisation

4.1 Etablissement des clusters

Conformément aux critères de sélection, les éléments de cluster sont des informations statistiques déjà disponibles et publiées. Ils ne sont donc pas produits, mais seulement documentés, référencés et publiés sous forme de liste, comme c'est le cas des indicateurs du système (voir annexe)¹⁴.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, une spécification détaillée est fournie pour chaque élément de cluster, qui en motive le choix et énumère les aspects supplémentaires de l'objectif de la législature qui sont mesurés. Ces informations et spécifications documentent l'ensemble des travaux réalisés pour définir les clusters.

continue, selon le type de formation continue n'a pas été intégrée dans le commentaire, le nombre d'éléments de cluster déjà intégrés étant suffisant. Les éléments de cluster ne doivent pas nécessairement être tous mis en œuvre en même temps. Cela peut se faire en fonction des besoins.

Un lien vers les éléments du cluster qui complètent le commentaire d'un indicateur de la législature est indiqué sous la rubrique «Informations supplémentaires» (métadonnées) de l'indicateur en question, sur le portail de l'OFS. Les métadonnées comprennent la définition complète, la périodicité du relevé, les liens aux sources de l'indicateur et aux éléments du cluster si ceux-ci ont été ajoutés dans le commentaire.

4.2 Utilisation des clusters

Les clusters ont été utilisés en premier lieu par l'OFS pour compléter les commentaires de plusieurs indicateurs de la législature. Ces commentaires décrivent l'évolution des éléments du cluster et leur lien avec l'indicateur de la législature. Ces textes sont politiquement neutres conformément aux règles rédactionnelles et ont été soumis aux unités de l'administration responsables et aux sections spécialisées de l'OFS pour consultation. Ils ont ensuite été publiés sur le portail de l'OFS, où ils font l'objet d'une mise à jour annuelle. Les éléments des clusters sont présentés sous forme de textes et non de graphiques.

La figure 8 illustre la manière dont le commentaire de l'indicateur de la législature «Participation à la formation continue» a été complété d'informations supplémentaires provenant des éléments du cluster. Quatre éléments de cluster avaient été sélectionnés à l'origine pour cet indicateur (voir chapitre 3.3), mais seulement trois d'entre eux ont été mis en pratique. La *Participation des personnes sans formation postobligatoire à la formation*

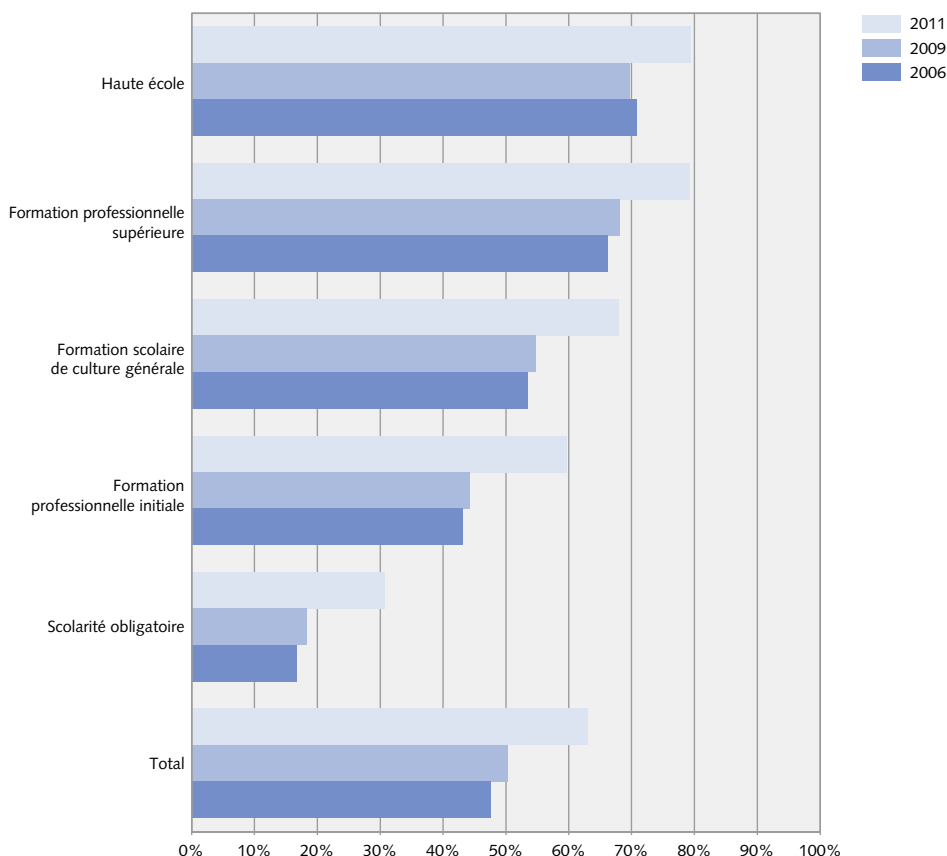
¹⁴ Dans le système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement, seuls les indicateurs de la législature sont produits de A à Z.

Commentaire de l'indicateur complété par les éléments du cluster

Fig. 8

Participation à la formation continue

Part de la population âgée de 25 à 64 ans qui suit une formation continue (formation non formelle), selon le niveau de formation, en %



2011: modification de la méthode de relevé

Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La part de personnes qui suivent une formation continue (formation non formelle) varie selon le niveau de formation: en 2011, 30,7% des personnes qui ne sont pas allées au-delà de la scolarité obligatoire participaient à une formation continue, contre 79,4% de celles qui avaient un diplôme d'une haute école. La participation totale à la formation continue, tous niveaux de formation confondus s'élevait à 63,1% en 2011. La comparaison avec les années précédentes (2006 et 2009) n'est que partiellement possible en raison d'une modification de la méthode de relevé en 2011.

La formation continue est particulièrement importante pour les personnes sans formation postobligatoire car elle contribue à diminuer les risques sur le marché du travail. Le taux de chômage des personnes de 25 à 64 ans sans formation postobligatoire était en 2013 de 8,2%, au-dessus de la moyenne nationale de 3,9%.

Chez les personnes sans formation postobligatoire le pourcentage de celles qui, malgré le souhait de se former, n'ont pas pu le faire, était en 2011 nettement plus élevé (24%) que chez les personnes ayant un niveau de formation plus élevé (entre 6% et 13%). Chez les personnes sans formation postobligatoire, on observe également un pourcentage très élevé de personnes qui ne souhaitaient pas se former et qui ne l'ont pas fait (44%).

En comparaison internationale, en 2011 le taux de participation à la formation continue des personnes sans formation postobligatoire est plutôt élevé en Suisse (environ 30%). En Europe, seuls le Luxembourg (55%) et la Suède (38%) présentaient des taux plus élevés. La moyenne des pays membres de l'UE est de 20% (estimation).

Description de
l'indicateur de la
législature

Élément de cluster 1

Élément de cluster 2

Élément de cluster 3

Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

© OFS, Neuchâtel 2015

4.3 Règles rédactionnelles

Des règles rédactionnelles ont été fixées pour les textes relatifs aux éléments de cluster qui sont publiés sur le portail de l'OFS. Ces règles sont reprises de celles qui avaient été définies pour les indicateurs de la législature. Conformément à ces règles, les textes doivent respecter les exigences de la statistique publique, être neutres et factuels et ne pas contenir de jugements de valeur (voir liste détaillée dans OFS 2012, page 28). S'y sont ajoutées des règles spécifiques aux textes des clusters:

- le commentaire contient une description de l'indicateur de la législature, suivie d'une description de chaque élément du cluster;
- chaque élément du cluster fait l'objet d'un nouveau paragraphe;
- toute modification des textes existants sur les indicateurs de la législature doit rester l'exception;
- une longueur maximale a été fixée pour que les commentaires publiés sur le portail de l'OFS restent lisibles.

Les textes ont été rédigés par le groupe de projet de l'OFS. Les unités administratives responsables du groupe d'accompagnement, les sections de production de l'OFS et la ChF les ont eus en consultation et avaient un droit de codécision par consensus.

5 Premières expériences et perspectives

Les commentaires de onze indicateurs ont été complétés en 2014 par les informations statistiques des clusters et intégrés dans l'analyse de la situation du rapport de gestion du Conseil fédéral. Huit autres indicateurs de la législature seront complétés jusqu'à la fin 2015. Ces compléments conduisent à une augmentation du contenu en informations des indicateurs de la législature et, en conséquence, de l'analyse de la situation du rapport de gestion du Conseil fédéral, ce qui est certainement à saluer. L'actualisation annuelle des indicateurs de la législature requiert toutefois plus de temps puisque ces compléments d'information doivent aussi être mis à jour.

La ChF peut également utiliser les clusters pour rédiger l'analyse de la situation contenue dans le message sur le programme de la législature. Cette analyse doit en effet s'appuyer sur des indicateurs conformément à l'art. 146 de la loi sur le Parlement.

Les principes et critères de sélection définis pour construire le système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement ont pu être repris pour les clusters. Cette méthodologie et le mode participatif adopté pour créer les clusters ont fait leurs preuves. L'étroite collaboration avec les parties prenantes a induit un important transfert réciproque de savoir-faire et une meilleure compréhension des indicateurs de la législature et du rôle des indicateurs dans les processus politiques. En plus de valoriser le système de monitoring, le projet a contribué à améliorer la visibilité de la statistique publique en tant qu'acteur neutre et indépendant.

Jusqu'ici, la réalisation des clusters s'est faite en complétant simplement les commentaires des indicateurs de la législature par une description des éléments de cluster. Une diffusion de ces éléments sous forme de graphiques serait aussi envisageable pour communiquer les informations plus rapidement et plus simplement. Ces graphiques pourraient par exemple être directement intégrés sur les pages web de l'indicateur de la législature. Il faudrait alors développer une nouvelle forme de présentation afin de séparer clairement l'indicateur de la législature, retenu par le Conseil fédéral, des éléments du

cluster sélectionnés par le groupe d'accompagnement et par les sections de production de l'OFS. Une telle solution occasionnerait toutefois un surcroît de travail, d'autant qu'il faudrait produire trois graphiques par indicateur de la législature et ce pour chaque langue officielle. La création de clusters est en principe possible pour tous les systèmes d'indicateurs. C'est une pratique à laquelle l'OFS compte recourir à l'avenir. Dans le cadre de la révision 2014–2015 du Monitoring du développement durable (MONET)¹⁵, il est par exemple prévu de compléter tous les indicateurs par des clusters. La même opération est prévue pour les indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes du Cercle Indicateurs¹⁶ pour approfondir les analyses et d'améliorer la cohérence des résultats au fil du temps.

Les indicateurs de la législature et leurs clusters sont définis pour les quatre années d'une législature. Compte tenu de cette période assez courte, le travail que nécessite la création des clusters et la rédaction des textes est relativement important. Dans le but de le réduire, les clusters seront sélectionnés à l'avenir au début de la législature et les commentaires des indicateurs seront complétés par les éléments des clusters au fil de la production. Cette méthode sera appliquée pour la première fois pour le programme de la législature 2015 à 2019.

¹⁵ www.statistique.ch → Thèmes → 21 – Développement durable → Système d'indicateurs MONET

¹⁶ www.statistique.ch → Thèmes → 21 – Développement durable → Indicateurs de niveau régional → Cercle Indicateurs

6 Bibliographie

- Boesch, Anne; Wachtl, Jana; de Montmollin, André (2009): *Towards Key Sustainable Development Indicators: The Swiss Approach*, ISI Meeting 2009, Durban
- Commission de la statistique fédérale (2002): *Statistiques et observatoires. Recommandations de la Commission de la statistique fédérale*
- Conseil fédéral (2012): *Message sur le programme de la législature 2011 à 2015 du 25 janvier 2012*, Berne, feuille fédérale, p. 481–636
- Conseil fédéral (2015): *Rapport de gestion du Conseil fédéral 2014*, volume I, p. 13–67
- de Montmollin, André (2005): *Vers des indicateurs-clés – ou comment couper des arbres pour voir la forêt*, en: *Vues sur la ville*, n°14, décembre 2005, p. 2
- EUROSTAT (2011): *Sustainable development in the European Union – 2011 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, Luxembourg, 2011
- Feller-Länzlinger, Ruth; Haefeli, Ueli; Rider, Stefan; Biebricher, Martin; Weber, Karl (2010): *Messen, werten, steuern. Indikatoren – Entstehung und Nutzung in der Politik*, TA-SWISS Zentrum für Technologiefolgen-Abschätzungen, TA-54/2010, Bern
- Morosini, Marco; Schneider, Caroline; Röhm, Mark; Grünert, Anke; Ballschmiter, Karlheinz (2002): *Umweltindikatoren – Grundlagen, Methodik, Relevanz*, volume 1, Stuttgart
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2012): *Révision du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement – Conception, méthodes et processus*, Neuchâtel

Annexe

Liste des indicateurs de la législature 2011 à 2015 avec les clusters

Présentés selon les lignes directrices et les objectifs du programme de la législature 2011 à 2015

Eléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législation qui sont mesurés*	Sources
Ligne directrice 1: La place économique suisse est attrayante, concurrentielle et se signale par un budget fédéral sain et des institutions étatiques efficaces.		
Objectif 1: L'équilibre du budget fédéral est préservé		
Indicateur de la législation: Taux d'endettement de la Confédération		
Quote-part des dépenses (Confédération)	Budget fédéral équilibré (ligne directrice 1)	AFF
Evolution des intérêts négatifs (Confédération)	Capacités d'action et performances des institutions suisses (ligne directrice 1)	AFF
Dettes brutes des administrations publiques		AFF
Quote-part du déficit/de l'excédent (Confédération)		AFF
Objectif 2: L'économie suisse est renforcée par les meilleures conditions générales possibles et poursuit sa croissance		
Indicateur de la législation: Réglementation des marchés de produits		
Réglementations dans le domaine de l'infrastructure réseau	Augmentation de la concurrence sur le marché intérieur	OCDE
Législation sur la protection de l'emploi	Les conditions générales respectent les principes du marché et évitent les surcharges administratives.	OCDE
Indice de restrictivité des échanges de services (IRES)		OCDE
E-Government Development Index		UNPAN
Indicateur de la législation: Productivité du travail		
Productivité du travail de l'économie marchande	Une bonne partie de la croissance du PIB doit être obtenue par des gains de productivité (objectif quantifiable).	OFS – CN
Entreprises innovantes	Compétitivité de l'économie suisse	EPFZ-KOF
Part des investissements dans le PIB	Compétitivité de l'économie suisse, en comparaison internationale	OFS – CN
Dépenses intérieures brutes de recherche et développement des entreprises privées (DIRDE)		OFS – RD Priv
Objectif 3: La stabilité de la place financière et son attrait sont garantis		
Pas d'indicateur		
Objectif 4: La politique agricole continue d'évoluer vers une politique intégrée en faveur de l'agriculture et de la filière alimentaire		
Indicateur de la législation: Production de denrées alimentaires		
Degré d'auto-provisionnement brut et net	L'agriculture contribue de manière substantielle à la sécurité alimentaire stratégique de la Suisse.	USP – Bilan des denrées alimentaires
Efficacité de l'azote	Production de denrées alimentaires respectueuse de l'environnement	Agroscope
Surface agricole utile par personne	Utilisation durable de la surface agricole utile	OFS – STRU
Revenu agricole par unité annuelle de main-d'œuvre familiale	Méthodes de production de denrées alimentaires socialement responsables	Agroscope

Eléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législation qui sont mesurés*	Sources
Indicateur de la législation: Productivité du travail dans l'agriculture		
Indice des prix à la production dans l'agriculture	Amélioration de la compétitivité de l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire; compétitivité de l'agriculture suisse (ligne directrice 1)	OFS – IPP agricul- ture
Stock de capital dans l'agriculture		OFS – CEA
Paievements directs versés dans l'agriculture	L'agriculture doit fournir des prestations d'intérêt public en faveur de l'économie nationale.	AFF
Valeur ajoutée brute à prix constants	Elément du quotient de l'indicateur de la législation	OFS – CEA
Volume de travail, nombre en unités de travail annuel		OFS – CEA
Objectif 5: Les capacités d'action et les performances des institutions suisses sont optimisées		
Pas d'indicateur		
Objectif 6: L'attractivité et la crédibilité du système fiscal suisse sont renforcées		
Indicateur de la législation: Quote-part fiscale		
Quote-part des administrations publiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales)	Quote-part de l'Etat et quote-part fiscale modérées (ligne directrice 1)	AFF
Indice de l'exploitation du potentiel fiscal		AFF
Répartition de l'impôt fédéral direct des personnes physiques	Equité fiscale et transparence: la répartition de la charge fiscale doit rencontrer une large acceptation.	AFC
Quote-part d'impôt (Confédération, cantons, communes)	Elément du quotient de l'indicateur de la législation	AFF
Quote-part des cotisations sociales		AFF
Objectif 7: La Suisse saisit les chances offertes par les technologies de l'information et de la communication		
Indicateur de la législation: Abonnés à des raccordements Internet à haut débit		
Desserte des raccordements ADSL/VDSL par les réseaux fixes	Mise à disposition dans toute la Suisse d'infrastructures de communication	OCDE
Taux de desserte des réseaux mobiles		OFCOM
Accès des ménages à Internet, en comparaison internationale	Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont une importance fondamentale pour la société, l'économie et la politique suisses.	Eurostat
Utilisation d'Internet selon la formation	La numérisation croissance de la vie de tous les jours et du monde professionnel change les habitudes de la population, qu'il s'agisse de travail, d'information ou de communication (ligne directrice 1); TIC accessibles à tous	MA-Net; Net Metrix Base
Raccordements aux réseaux en fibre optique, en comparaison internationale	Qualité et fiabilité des infrastructures de communication	OCDE
Indicateur de la législation: Indice des services en ligne		
E-Government Development Index	Les technologies de l'information et de la communica- tion (TIC) ont une importance fondamentale; les objec- tifs de la stratégie suisse de cyberadministration seront poursuivis.	UNPAN
E-Participation Index		UNPAN
Satisfaction des milieux économiques à l'égard des offres de cyberadministration	Rapprocher les activités de l'administration du citoyen et les rendre aussi efficaces et économiques que possible.	UPIC
Satisfaction de la population à l'égard des offres de cyberadministration		UPIC
Ligne directrice 2: La Suisse est bien positionnée sur le plan régional et sur le plan mondial et elle renforce son influence dans le contexte international		
Objectif 8: La Suisse est bien connectée sur le plan mondial et sa position dans le contexte international comme au sein des institutions multilatérales est affermie		
Indicateur de la législation: Traités multilatéraux		
Pas de définition de cluster		

Eléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législation qui sont mesurés*	Sources
Indicateur de la législation: Suisses présents au sein des institutions internationales		
Nombre de Suisses présents au sein des organisations de l'ONU par rapport à sa contribution financière	La Suisse encourage la présence de Suisses au sein des organisations multilatérales, et contribue à la consolidation de la Genève internationale.	DFAE
Sièges occupés par la Suisse dans les organisations internationales		DFAE
La Suisse comme hôte ou siège d'organisations internationales		OCSTAT Genève
Objectif 9: Les relations entre la Suisse et l'UE sont renforcées		
Indicateur de la législation: Accords bilatéraux avec l'Union européenne		
Pas de définition de cluster		
Objectif 10: Le développement de la stratégie économique extérieure se poursuit		
Indicateur de la législation: Réduction de la charge douanière par des accords libre-échange		
Pas de définition de cluster		
Objectif 11: La Suisse fournit une contribution adéquate à l'éradication de la pauvreté et à l'atténuation des risques globaux		
Indicateur de la législation: Aide publique au développement		
Attitude face à l'importance de l'aide au développement pour la résolution globale des problèmes de développement	Actions bilatérales et multilatérales en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement économique; forte présence sur place.	gfs.bern
Aide publique au développement, en comparaison internationale		OCDE
Aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés		DDC
Objectif 12: La Suisse renforce son engagement en matière de droits de l'homme, de politique de la paix, de médiation et de bons offices		
Pas d'indicateur		
Ligne directrice 3: La sécurité de la Suisse est assurée		
Objectif 13: Les instruments de détection précoce et de lutte contre les risques et les menaces relevant de la politique de sécurité sont efficacement mis en œuvre		
Indicateur de la législation: Confiance dans l'armée		
Confiance dans autres institutions	Comparaison avec d'autres institutions	EPFZ-CSS
Jours de service de l'armée fournis pour des engagements subsidiaires de sûreté et pour la promotion de la paix à l'étranger	Contribution à la stabilité et à la paix au-delà de nos frontières	Armée suisse
Objectif 14: La criminalité, le terrorisme et les attaques informatiques sont combattus avec succès et des mesures préventives sont prises contre le recours à la violence dans la société suisse		
Pas d'indicateur		
Objectif 15: La collaboration avec des partenaires suisses et étrangers est intensifiée		
Indicateur de la législation: Jours d'engagement pour Frontex		
Envois de spécialistes à titre de soutien à des opérations Frontex	Priorité à la coopération intra-Schengen	AFD
Réponses positives dans le système d'information Schengen	Lutte transfrontalière contre la criminalité; collaboration avec les partenaires suisses et étrangers	fedpol
Ligne directrice 4: La cohésion sociale de la Suisse est renforcée et les défis démographiques sont relevés avec succès		
Objectif 16: Les chances offertes par la migration sont saisies et ses risques combattus		
Indicateur de la législation: Taux d'activité selon la nationalité		
Taux d'actifs occupés des personnes étrangères admises provisoirement avec livret F	Intégration des étrangers	SEM – SYMIC
Adéquation entre niveau de formation et activité exercée, selon le statut migratoire		OFS – ESPA
Taux de chômage des jeunes au sens du BIT (15–24 ans), selon les catégories de nationalité		OFS – CHOM-BIT
Distribution des revenus disponibles équivalents, selon le statut migratoire		OFS – SILC

Éléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législature qui sont mesurés*	Sources
Objectif 17: La cohésion sociale est renforcée et les valeurs communes promues		
Indicateur de la législature: Jeunes quittant prématurément l'école, selon la nationalité		
Jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire	Eu égard aux défis croissants en matière d'évolution démographique et de diversité culturelle, il y a lieu de renforcer la cohésion sociale, notamment par des investissements dans la formation en faveur des groupes sociaux les plus défavorisés.	OFS – ESPA
Transition vers le degré secondaire II, selon la catégorie de nationalité		OFS – SDL, Perspectives de la formation
Taux de chômage de la population active sans formation postobligatoire		OFS – ESPA
Objectif 18: L'augmentation des coûts dans le secteur de la santé est combattue, notamment par un renforcement de la prévention		
Indicateur de la législature: Coût du système de santé en pour cent du PIB		
Coûts du système de santé, selon les prestations et les prestataires	Les coûts de santé devront rester supportables.	OFS – COU
Coût du système de santé en pourcent du PIB, en comparaison internationale		OCDE
Indicateur de la législature: Dépenses de santé par habitant		
Coûts de santé à la charge des ménages	Les coûts de santé devront rester supportables pour toutes les couches de la population.	OFS – EBM
Primes d'assurance-maladie par canton		OFSP
Dépenses de santé par habitant, selon le régime de financement	Les coûts de santé devront rester supportables.	OFS – COU
Objectif 19: Le financement de la protection sociale est consolidé		
Indicateur de la législature: Compte de résultats de l'AVS		
Montant du fonds de l'AVS par rapport aux dépenses	Les assurances sociales doivent trouver une assise solide sur le long terme.	OFAS
Taux d'activité des 55–64 ans	Intégration des aînés dans la vie active	OFS – ESPA
Rapport de dépendance des personnes âgées	Le vieillissement démographique va exiger à longue échéance des adaptations massives dans le financement de la prévoyance-vieillesse.	OFS – STATPOP
Part des personnes âgées de 80 ans et plus		OFS – STATPOP
Ligne directrice 5: La Suisse utilise l'énergie et les ressources de manière efficiente et durable et se prépare à l'accroissement des besoins de mobilité		
Objectif 20: L'approvisionnement de la Suisse en énergie et en ressources naturelles est assuré à long terme et la sortie graduelle du nucléaire est engagée		
Indicateur de la législature: Consommation d'énergie non renouvelable		
Consommation d'énergie non renouvelable, par agent énergétique	Baisse de la dépendance aux énergies non renouvelables par un recours plus intensif aux ressources renouvelables	OFEN – Statistique globale de l'énergie
Intensité énergétique	Accroissement de l'efficacité énergétique	OFEN – Statistique globale de l'énergie; OFS – CN
Consommation finale d'énergie par personne		OFEN – Statistique globale de l'énergie; OFS – STATPOP
Degrés-jours de chauffage	Données contextuelles sur les besoins en énergie	MétéoSuisse; calculs de l'OFEN
Indicateur de la législature: Electricité produite par des nouvelles énergies renouvelables		
Electricité d'origine hydraulique	Promotion des ressources renouvelables; augmentation des capacités de l'énergie hydraulique	OFEN – Statistique de l'électricité
Electricité produite par des nouvelles énergies renouvelables, selon les technologies	Augmentation des capacités de l'énergie hydraulique et d'autres énergies renouvelables (objectif 20); approvisionnement énergétique durable (ligne directrice 5)	OFEN – Statistique suisse des énergies renouvelables
Production d'électricité	Besoins énergétiques, approvisionnement énergétique	OFEN – Statistique de l'électricité

Eléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législation qui sont mesurés*	Sources
Objectif 21: La Suisse dispose d'un réseau d'infrastructures de transport développé et financièrement solide		
Indicateur de la législation: Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales		
Prestations kilométriques sur le réseau de routes nationales	Utilisation des infrastructures de transport	OFROU
Nombre d'accidents de la route et nombre de victimes	Sécurité des infrastructures	OFROU
Coûts des embouteillages	Coûts macroéconomiques (ligne directrice 5)	ARE; OFROU
Indicateur de la législation: Efficience de l'utilisation du réseau des chemins de fer		
Accidents des chemins de fer	Sécurité des infrastructures	OFT
Prestations kilométriques des chemins de fer pour le transport de personnes et de marchandises	Utilisation des infrastructures de transport	OFS – TP
Objectif 22: La Suisse participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences		
Indicateur de la législation: Emissions de gaz à effet de serre		
Emissions de gaz à effet de serre, par secteur	Réduction du CO ₂ et des autres polluants	OFEV – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre
Température annuelle moyenne	Réchauffement climatique	MétéoSuisse
Indicateur de la législation: Dommages causés par les dangers naturels		
Surface de forêt protectrice	Construction d'ouvrages et mise en œuvre de mesures de nature biologique ou organisationnelle pour se prémunir contre les dangers de la nature ou limiter les dégâts	OFEV
Investissements de la Confédération pour la protection contre les dangers naturels		OFEV
Dégel du pergélisol	Conséquences du changement climatique	Permos
Objectif 23: La Suisse utilise le territoire et les sols de manière optimale et veille à protéger efficacement l'environnement, les terres cultivées et la nature, notamment en coordonnant davantage l'organisation du territoire et les infrastructures		
Indicateur de la législation: Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant		
Morcellement du paysage	Gestion durable de la ressource «sol»	OFEV – OPS
Evolution des surfaces agricoles	La protection des espaces cultivables devra être sensiblement renforcée	OFS – AREA
Surface d'habitat et d'infrastructure	Elément du quotient de l'indicateur de la législation	OFS – AREA
Population résidante permanente moyenne		OFS – STATPOP
Indicateur de la législation: Diversité des espèces au sein de groupes sélectionnés		
Espèces menacées (listes rouges)	La biodiversité doit être préservée et développée	OFEV
Superficie des réserves naturelles de biodiversité		OFEV
Morcellement du paysage	L'aménagement du territoire fournit une contribution essentielle à la préservation de la biodiversité en Suisse	OFEV – OPS
Indicateur de la législation: Répartition modale du trafic d'agglomération		
Répartition modale du trafic d'agglomération, par agglomération	Utilisation des infrastructures de transport (objectif 23); La part des transports publics et de la mobilité douce (piétons et cycles) dans l'ensemble des transports dans les agglomérations doit au moins être maintenue (objectif quantifiable)	OFS – MRMT
Ampleur des embouteillages sur le réseau des routes nationales	Utilisation des infrastructures de transport	OFROU
Prestations du transport de personnes	Utilisation des infrastructures de transport, évolution des transports	OFS – PV-L
Accessibilité des zones à bâtir en transports publics, par canton	L'évolution des surfaces d'habitat et d'infrastructure et celle des transports doivent mieux être coordonnées afin de garantir une utilisation mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.	ARE – Statistique suisse des zones à bâtir

Eléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législature qui sont mesurés*	Sources
Ligne directrice 6: La Suisse occupe une position de pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation		
Objectif 24: La qualité et la réputation internationale du système suisse de hautes écoles et de la recherche sont garanties		
Indicateur de la législature: Subsidés provenant des programmes-cadres de recherche		
Nombre des institutions participantes provenant de Suisse	Recherche fondée sur l'excellence et la reconnaissance internationale, recherche de pointe en Suisse	SEFRI
Taux de coordinateurs provenant de Suisse		SEFRI
Taux de succès des institutions suisses		SEFRI
Indicateur de la législature: Impact des publications scientifiques suisses		
Évolution de l'impact par domaine de recherche pour la Suisse	Recherche fondée sur l'excellence et la reconnaissance internationale	Thomson Reuters, élaboration SEFRI
Évolution du volume de publications par pays		Thomson Reuters, élaboration SEFRI
Nombre de publications par 1000 habitants	La position de pointe que la Suisse occupe sur le plan de la recherche est maintenue et consolidée (objectif quantifiable).	Thomson Reuters, élaboration SEFRI
Evolution de la part de partenariats nationaux et internationaux, en pourcent du total des partenariats du pays	Coordination en Suisse et avec les partenaires internationaux; recherche fondée sur l'excellence et la reconnaissance internationale	Thomson Reuters, élaboration SEFRI
Indicateur de la législature: Projets suisses acceptés par le Conseil européen de la recherche (ERC)		
Subsidés attribués aux institutions suisses par l'ERC	Recherche fondée sur l'excellence et la reconnaissance internationale, recherche de pointe en Suisse	Conseil européen de la recherche
Taux de succès des propositions (ERC)		Conseil européen de la recherche
Objectif 25: L'encouragement de la relève des spécialistes qualifiés en sciences et en économie est développé et l'aptitude des jeunes à la formation et à l'emploi est améliorée		
Indicateur de la législature: Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles		
Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles cinq ans après l'obtention du diplôme	Employabilité des personnes diplômées (objectif quantifiable)	OFS – Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles
Adéquation du niveau de formation à l'activité professionnelle des personnes diplômées des hautes écoles une année après l'obtention du diplôme		OFS – Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles
Sous-/sur-emploi des personnes diplômées des hautes écoles cinq ans après l'obtention du diplôme		OFS – Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles
Indicateur de la législature: Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale		
Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale dans la population active	Promotion de la relève dans les PME; valorisation des diplômés de la formation professionnelle	OFS – ESPA
Passages directs de la formation professionnelle initiale au degré tertiaire	La perméabilité entre les différentes filières et systèmes de formation est encore améliorée et la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie sont encouragés.	OFS – ESPA (disponible à partir de 2017)
Indicateur de la législature: Formation achevée de la formation professionnelle supérieure		
Taux de diplômés de la formation professionnelle supérieure dans la population active	L'acquisition de qualifications plus élevées par les personnes actives ayant achevé des études du niveau secondaire II vise à satisfaire les demandes des milieux scientifiques et économiques.	OFS – ESPA
Diplômes de formation professionnelle supérieure, par diplôme		OFS – Statistique de l'éducation

Éléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législation qui sont mesurés*	Sources
Indicateur de la législation: Taux de chômage des jeunes au sens du BIT		
Taux de chômage au sens du BIT	L'encouragement de la relève des spécialistes qualifiés en sciences et en économie est développé et l'aptitude des jeunes à la formation et à l'emploi est améliorée	OFS – ESPA
Taux de chômage des jeunes au sens du BIT, en comparaison internationale	Le système dual de formation professionnelle contribue à maintenir le taux de chômage des jeunes à un niveau bas en comparaison internationale (objectif quantifiable)	Eurostat
Taux NEET des jeunes, en comparaison internationale		Eurostat
Objectif 26: Les conditions générales applicables à la formation continue sont optimisées et consolidées		
Indicateur de la législation: Participation à la formation continue		
Participation des personnes sans formation postobligatoire à la formation continue, selon le type de formation continue	Encouragement de la formation continue dans le cadre du système éducatif suisse; mise en place de conditions propres à favoriser la formation continue; renforcement de l'égalité des chances.	OFS – MRF
Participation des personnes sans formation postobligatoire à la formation continue, en comparaison internationale		Eurostat
Taux de chômage au sens du BIT des personnes sans formation postobligatoire		OFS – ESPA
Facteurs empêchant la participation à la formation et à la formation continue, selon le niveau de formation		OFS – MRF
Ligne directrice 7: La Suisse veille à garantir l'égalité de droit et de fait entre hommes et femmes, en particulier dans les domaines de la famille, du travail et de l'âge de la retraite		
Objectif 27: L'égalité des chances est améliorée		
Indicateur de la législation: Écart salarial entre hommes et femmes		
Salaire mensuel brut selon le sexe dans le secteur privé	Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale (objectif quantifiable)	OFS – ESS
Salariés à bas salaire et à haut salaire, selon le sexe	L'égalité des chances est améliorée	OFS – ESS
Salaire mensuel brut selon le sexe et la formation dans le secteur privé	Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale (objectif quantifiable); l'égalité des chances est améliorée (objectif 27)	OFS – ESS
Salaire mensuel brut des 20–29 ans, selon le sexe dans le secteur privé		OFS – ESS
Indicateur de la législation: Proportion de femmes dans les domaines MINT		
Diplômes de maturité selon les branches spécifiques et le sexe	Les disparités à raison du sexe [...] doivent tendanciellement se réduire (objectif quantifiable)	OFS – Statistique de l'éducation
Part de diplômes MINT dans le total des diplômes, selon le sexe et en comparaison internationale		Eurostat
Adéquation du niveau de formation des personnes titulaires d'un diplôme MINT		OFS – Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles
Nombre d'étudiants de sexe masculin dans des filières où les femmes sont surreprésentées		OFS – SIUS
Indicateur de la législation: Montant de la rente AVS moyenne, par sexe		
Différence homme-femme des avoirs de vieillesse moyens de la prévoyance professionnelle	La Suisse veille à garantir l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes	OFS – Statistique des caisses de pensions
Différence homme-femme des rentes de vieillesse moyennes de la prévoyance professionnelle		OFS – Statistique des caisses de pensions

Éléments du cluster	Aspects de l'objectif de la législature qui sont mesurés*	Sources
Indicateur de la législature: Violence domestique		
Part de la violence domestique dans la violence enregistrée par la police	La violence domestique diminue (objectif quantifiable)	OFS – SPC
Victimes et personnes prévenues de violence domestique		OFS – SPC
Personnes lésés par leurs parents, selon le sexe et l'âge		OFS – SPC
Indicateur de la législature: Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique		
Contributions individuelles au revenu du travail du ménage	L'égalité des chances est améliorée	OFS – SILC
Responsabilité principale pour le travail domestique dans les couples		OFS – ESPA
Modèle d'activité professionnelle des couples		OFS – ESPA
Travail à temps partiel		OFS – ESPA
Objectif 28: L'égalité hommes-femmes est atteinte au sein de l'Administration fédérale et des entreprises proches de la Confédération et les minorités linguistiques bénéficient de l'égalité des chances		
Indicateur de la législature: Part de femmes parmi les cadres de l'administration fédérale		
Part de femmes aux Services du Parlement	Extension au législatif	CF – Rapport sur la gestion du personnel
Part de femmes aux tribunaux de la Confédération et au Ministère public de la Confédération	Extension à l'exécutif	CF – Rapport sur la gestion du personnel
Part de femmes parmi les cadres des entreprises liées à la Confédération	L'égalité entre hommes et femmes dans les entreprises liées à la Confédération est assurée	Rapports de gestion des entreprises liées à la Confédération
Part de femmes dans les conseils d'administration des entreprises et établissements liés à la Confédération	Part de femmes dans les conseils d'administration des entreprises et établissements liés à la Confédération (Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2011 à 2015)	CF – Rapport sur le salaire des cadres
Part des femmes exerçant des positions dirigeantes	Extension à l'ensemble de la population active de la Suisse, l'indicateur de la législature ne donnant que la part de femmes dans l'administration fédérale	OFS – ESPA
Indicateur de la législature: Part des langues nationales dans l'administration		
Part des langues nationales aux Services du Parlement	Extension au législatif	CF – Rapport sur la gestion du personnel
Part des langues nationales aux tribunaux de la Confédération et au Ministère public de la Confédération	Extension à l'exécutif	CF – Rapport sur la gestion du personnel
Part des langues nationales dans les entreprises liées à la Confédération	L'égalité des chances des minorités linguistiques est assurée dans les entreprises liées à la Confédération	CF – Rapport sur la gestion du personnel Unités devenues autonomes
Part des langues nationales dans les conseils d'administration des entreprises et établissements liés à la Confédération	Part des langues nationales dans les conseils d'administration des entreprises et établissements liés à la Confédération (Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2011 à 2015)	CF – Rapport sur le salaire des cadres

* Sauf mention contraire, les extraits sont tirés des objectifs auxquels est attribué l'indicateur de la législature.

Abréviations

AFC	Administration fédérale des contributions
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
APD	Aide publique au développement
ARE	Office fédéral du développement territorial
AREA	Statistique de la superficie
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BIT	Bureau international du travail
CEA	Comptes économiques de l'agriculture
CF	Conseil fédéral
ChF	Chancellerie fédérale
CHOM	Statistique du chômage
CN	Comptes nationaux
COU	Coûts et financement du système de santé
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
EBM	Enquête sur le budget des ménages
EPFZ-CSS	École polytechnique fédérale de Zurich – Center for Security Studies
EPFZ-KOF	École polytechnique fédérale de Zurich – Centre de recherches conjoncturelles
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
fedpol	Office fédéral de la police
IPP	Indice de prix à la production
MINT	Mathématique, informatique, sciences naturelles et technique
MRF	Microrecensement formation de base et formation continue
MRMT	Microrecensement mobilité et transports
NEET	Jeunes déscolarisés sans emploi
OCDE	Organisation de coopération et du développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique

OFT	Office fédéral des transports
ONU	Organisation des Nations Unies
OPS	Observation du paysage suisse
Permos	Swiss Permafrost Monitoring Network
PIB	Produit intérieur brut
PV-L	Prestations du transport de personnes
RD Priv	Recherche et développement dans les entreprises privées
SDL	Statistique des élèves et des étudiants
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie
SIUS	Système d'information universitaire suisse
SPC	Statistique policière de la criminalité
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
STRU	Relevé des structures agricoles
SYMIC	Système d'information central sur la migration
TP	Statistique des transports publics
UE	Union européenne
UNPAN	Réseau en ligne des Nations Unies sur l'administration publique
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération
USP	Union suisse des paysans

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Actualités → Publications

Contact

058 463 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

058 463 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Publications de l'OFS dans le domaine des indicateurs de la législature

Les indicateurs de la législature sont publiés en ligne sur le portail de l'OFS: www.indicateurs-legislature.admin.ch

Gli indicatori di legislatura sono disponibili online sul portale dell'Ufficio federale di statistica: www.indicatori-legislatura.admin.ch

Rapport sur la conception du système d'indicateurs: *Révision du système d'indicateurs pour le Conseil fédéral et le Parlement – Conception, méthodes et processus*, Neuchâtel 2012, 12 francs, numéro de commande: 625-1200-05

Les indicateurs étant des représentants de toute une thématique, il suffit d'un nombre limité d'entre eux pour observer la réalisation d'objectifs complexes. Ils ont toutefois aussi leurs limites, car ils portent sur des champs thématiques étendus, qu'ils ne peuvent couvrir que partiellement.

Les indicateurs du programme de la législature 2011 à 2015, qui servent à observer le degré de réalisation des objectifs du Conseil fédéral, se heurtent aussi à ces limites. Chacun d'eux ne couvre en effet qu'un aspect spécifique d'un objectif, les objectifs pouvant embrasser eux-mêmes de vastes champs thématiques. Les indicateurs de la législature ont par conséquent été complétés d'informations statistiques supplémentaires afin d'en accroître la valeur informative. Un indicateur et les informations supplémentaires qui le complètent forment un cluster. Ces clusters ont été créés en étroite collaboration avec les sections concernées de l'Office fédéral de la statistique et un groupe d'accompagnement constitué de représentants de l'administration fédérale, dans le respect des principes de la statistique publique.

Le présent rapport décrit la création des clusters, de la définition des critères de sélection à la mise en œuvre concrète et aux premières expériences, en passant par la répartition des compétences. Chaque étape est illustrée à l'aide d'un indicateur de la législature.

N° de commande

625-1500-05

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

8 francs (TVA excl.), impression à la demande

ISBN 978-3-303-00534-7